



Apport de bien-être

++



Adaptation à l'existant

+



Bénéfice pour tous

+++



Autonomie favorisée

+

FICHE N°09

Gérer les ambiances sonores



Complexité à la mise en œuvre



Investissement

L'ambiance sonore peut être facteur de stress et de nervosité. Certains espaces traditionnellement marqués par des niveaux sonores élevés du fait de leur usage peuvent provoquer de la fatigue ou de l'excitation. Ainsi, dans les circulations, hall d'accueil, cours de récréation, salles dédiées aux activités physiques ou restaurant scolaire, une attention particulière doit être accordée aux isolants phoniques, dans et autour de ces locaux.

LOCALISATION : salle de classe, atelier, atelier professionnel, cour de récréation, hall, circulations, salle de restauration.

PRIS EN CHARGE PAR : ☒ COLLECTIVITÉ ☒ ÉTABLISSEMENT

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Concevoir des espaces avec des matériaux poreux plutôt que lisses (verre, bardage métallique, béton) pour améliorer l'absorption phonique des parois.
- Organiser des sous-espaces dans les locaux volumineux (restaurant scolaire, bibliothèque scolaire) avec des cloisons ou demi-cloisons acoustiques pour améliorer la gestion de l'ambiance sonore.
- Mettre en place, au sein des espaces d'apprentissage, des dispositifs pour réduire les bruits provoqués par le mobilier (patins sous les pieds des chaises et des tables par exemple).
- Diffuser une musique douce et apaisante dans le hall, les circulations ou le restaurant scolaire pour inciter les élèves et le personnel à ne pas hausser la voix.
- Installer un sonomètre. Cet outil permet aux élèves et aux personnels de se rendre compte du bruit généré par leurs activités et de s'autoréguler, en traduisant visuellement le niveau sonore de la salle d'étude (affichage du nombre de décibels, coloration rouge d'une lampe ou d'un symbole composé de LED).

PRECONISATIONS GENERALES

- Installer des dispositifs acoustiques au plafond et/ou sur les murs des locaux de grand volume (hall, restaurant scolaire) ou conçus avec des matériaux lisses et phoniquement peu absorbants (verre, béton).
- Intégrer au mieux les panneaux acoustiques et pièges à son dans l'environnement bâti (particulièrement dans le cas d'un bâtiment patrimonial) où leur forme, couleur et positionnement peuvent être réfléchis en cohérence avec les éléments patrimoniaux les plus représentatifs de l'établissement.
- Envisager le remplacement des revêtements de sol par des matériaux souples contribuant à l'atténuation acoustique.
- Prêter une attention accrue aux nuisances acoustiques liées aux installations techniques (ventilation, canalisations...).
- Remplacer la sonnerie par une musique douce, moins anxiogène.

FOCUS

Parfois perçue comme un espace trop agité, la cour de récréation n'est pas nécessairement l'espace de détente idéal pour tous. Laisser la possibilité à certains élèves d'accéder à d'autres espaces (patio, dortoir, salle de repos, bibliothèque, CDI) pendant les temps de récréation peut être bénéfique à leur bien-être.



POINT DE VIGILANCE

- L'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit au sein des établissements d'enseignement, précise les niveaux sonores légaux depuis un local d'émission jusqu'au local de réception du bruit.